

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
13 novembre 2000  
Français  
Original: espagnol

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 13<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 octobre 2000, à 16 heures

*Président;* M. Niculescu. . . . . (Roumanie)**Sommaire**Point 92 de l'ordre du jour; Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- e) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés (*suite*)

Point 94 de l'ordre du jour; développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (*suite*)
- b) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (*suite*)
- c) Développement culturel (*suite*)
- d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (*suite*)
- e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (*suite*)

Organisation des travaux.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 16 h 15.*

**Point 92 de l'ordre du jour; Questions de politique macroéconomique (suite)**

**e) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés (suite)**

*Projet de résolution A/C.2/55/L.2*

1. **M. Osio** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que du Mexique, présente le projet de résolution A/C.2/55/L.2, dans lequel il est souligné qu'il importe de mobiliser tous les moyens disponibles de financement international du développement, en tenant compte des problèmes rencontrés par les pays en développement; et réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans les efforts visant à dégager le consensus international qu'appelle la mise en place des réformes nécessaires à l'édification d'une nouvelle architecture financière internationale.

2. **M. Escanero** (Mexique) dit que ce projet de résolution, dont sa délégation s'est portée coauteur, reflète l'esprit de la Déclaration du Millénaire et qu'il y est reconnu qu'il est important de déployer des efforts ciblés au cours des préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental. C'est un texte équilibré et abouti, qui reflète les progrès qui marquent depuis les dernières années les discussions au sujet de la nouvelle architecture financière internationale et du rôle que doit jouer l'Organisation des Nations Unies pour améliorer la cohérence des efforts déployés par la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et les autres institutions concernées afin de permettre l'édification d'une architecture financière internationale appropriée, dans un contexte de justice et d'équité mondiale.

**Point 94 de l'ordre du jour; développement durable et coopération économique internationale (suite)**  
(A/55/218)

**a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (suite)** (A/55/89-E/2000/80, A/55/209)

**b) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (suite)** (A/55/188)

**c) Développement culturel (suite)** (A/55/339)

**d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (suite)**  
(A/55/314)

**e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (suite)** (A/55/83-E/2000/62 et A/55/121)

3. **M. Waki**, Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) souligne que le Fonds contribue à l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et réaffirme qu'il soutient les préparatifs en vue de son examen quinquennal, prévu pour 2001. Il rappelle que les dirigeants mondiaux ont reconnu lors du Sommet du Millénaire que, pour lutter contre la pauvreté, des mesures doivent être prises en concertation pour garantir l'avenir des villes, qui accueilleront l'essentiel de l'accroissement de la population durant la période 2000-2030, et auront donc une influence décisive sur le développement. Ce phénomène sera particulièrement sensible dans les pays les plus pauvres et, comme les villes sont des foyers de transformation sociale, culturelle et économique, il touchera de plus en plus les habitants des zones rurales, indissociablement liées dans ces pays aux zones urbaines.

4. Les activités du FNUAP dans le domaine des établissements humains et du développement durable sont inspirées par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui reconnaît la concentration de population en zone urbaine comme une partie intrinsèque du développement économique et social.

Un des principaux défis à cet égard est de parvenir à assumer la très lourde charge que l'urbanisation rapide fera peser sur les services sociaux et l'infrastructure des pays en développement. Lors de l'examen des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1999, il a été souligné qu'il est nécessaire d'intégrer aux stratégies et aux plans de développement les questions de population en tenant compte du fait qu'elle entretiennent des rapports d'interdépendance avec les objectifs d'élimination de la pauvreté, de sécurité alimentaire, d'assurance d'un logement convenable, d'emploi et de services sociaux de base pour tous. Pour que les milieux urbains génèrent de l'espoir et non de la résignation, il est fondamental de remplir les objectifs fixés lors de la Conférence et de son examen quinquennal en ce qui concerne la santé en matière de reproduction, le VIH/sida, la réduction de la mortalité et l'élimination des disparités entre les sexes en matière d'éducation.

5. Le FNUAP soutient les efforts des gouvernements et collabore avec d'autres partenaires afin de remplir les buts et les objectifs interdépendants du Programme pour l'habitat, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des actions clefs prévues dans le cadre de l'examen quinquennal, à travers des programmes pour la santé en matière de reproduction en milieu rural et urbain, des études sur les liens entre l'accroissement de la population, les migrations et la croissance urbaine et sur leurs conséquences sur les établissements humains. Le FNUAP a participé à l'application du Programme pour l'habitat et au niveau national, il soutient l'élaboration de politiques et de programmes intégrés pour la population et le développement.

6. Pour favoriser les objectifs du Programme pour l'habitat et dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le FNUAP encourage une planification intégrée à tous les niveaux, à travers ses programmes de pays pour le renforcement des institutions et le recueil et l'analyse de données. Il collabore également étroitement avec les principaux partenaires dans le domaine pour favoriser le renforcement des capacités, en vue d'un peuplement équilibré, afin d'instaurer un environnement durable et pour améliorer le développement humain. Au niveau régional, il soutient le renforcement des ressources humaines pour

l'application du Programme pour l'habitat dans les domaines de la planification, de la sensibilisation et de l'offre de services de santé de qualité en matière de reproduction.

7. Maître d'oeuvre, le FNUAP collabore avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sur des questions relatives à l'égalité entre les sexes, et avec le Centre des Nations Unies pour le développement régional, en vue d'un peuplement équilibré. Il continuera à recueillir et diffuser tout renseignement pertinent en vue d'une application intégrée du Programme pour l'habitat.

8. Pour bâtir des villes viables, il est nécessaire d'adopter des programmes intégrés qui lient le développement équilibré des zones urbaines et rurales à l'élimination de la pauvreté. Il faudra également améliorer l'autonomie des femmes, à travers l'éducation, une meilleure participation au processus décisionnaire dans les institutions gouvernementales et communautaires et en augmentant leurs chances de créer des entreprises, que ce soit en ville ou en zone rurale. A cet égard, il est fondamental d'instaurer un environnement propice à la participation de tous les éléments de la société. L'avenir des villes et le bien-être des hommes et des femmes reposent sur la réalisation d'objectifs dont la pertinence est universellement reconnue en ce qui concerne l'investissement dans le développement social. Le FNUAP se dit à nouveau résolu à participer activement à cet effort commun.

9. **M. Diallo** (Guinée) annonce que sa délégation approuve la déclaration prononcée par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le document A/55/339 montre clairement que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) joue un rôle efficace dans le suivi de l'application du Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement, adopté lors de la Conférence de Stockholm en 1998.

10. Dans le contexte d'une mondialisation « à visage humain », la culture et le développement entretiennent des rapports indéniables, comme le montre l'idée selon laquelle les objectifs sociaux, culturels et économiques sont interdépendants. Ainsi, la notion purement quantitative de croissance se voit peu à peu remplacer par celle d'un développement intégré, qui accorde toute son importance à la dimension culturelle, en dépit de son aspect essentiellement théorique. Les programmes

d'aide extérieure ne mettent pas suffisamment l'accent sur le secteur culturel, qui peut pourtant être un moteur de croissance économique.

11. Les pays en développement, notamment en Afrique, doivent se lancer dans des programmes d'ajustement structurel, alors même que leurs ressources intérieures ont diminué, et il n'ont pas actuellement les moyens de promouvoir le secteur culturel, pourtant essentiel au développement endogène. Les efforts déployés dans la lutte contre l'analphabétisme, la promotion des langues nationales, et le développement de la créativité artistique doivent de toute urgence bénéficier de la coopération internationale. Il accueille donc favorablement l'initiative de la Banque mondiale d'établir un programme de prêts en faveur des projets culturels, ainsi que sa recommandation pour que les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales internationales et régionales fixent des objectifs culturels dans tous leurs programmes et toutes leurs activités de développement. Il est cependant nécessaire d'encourager la création d'instituts de recherche et de centres culturels, la réalisation d'études à partir de données et de sources inédites et la diffusion de leurs résultats dans un objectif de sensibilisation aux questions culturelles et en vue d'augmenter la créativité.

12. L'indépendance nationale, l'intégrité territoriale et l'élimination de la domination économique ne suffisent pas à créer un nouvel ordre international. Il faut encore que s'y ajoutent le respect de systèmes de valeurs différents et la liberté de choisir son propre style de développement. En conséquence, afin de garantir la pleine participation des individus aux décisions et aux projets de développement, il est nécessaire de reconnaître et promouvoir leur identité culturelle, dans le cadre d'une stratégie mondiale de développement harmonieux, ce qui suppose de tenir compte des similarités et des points de rencontre entre les cultures, mais aussi d'encourager leur coexistence harmonieuse, condition de respect mutuel, de compréhension et de coopération internationale.

13. **Mme Campo** (Venezuela) rappelle que près de 10 ans se sont écoulés depuis la proclamation de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et l'adoption d'une Stratégie internationale du développement pour la Décennie. En dépit des progrès accomplis, la situation économique des pays en développement a empiré et ils ont toujours

besoin d'aide. Aussi faut-il souligner l'opportunité du projet d'une stratégie internationale de développement pour la première décennie du nouveau millénaire, qui a été soumis à l'Assemblée générale à cette session dans l'espoir de favoriser le développement durable et la coopération internationale.

14. Sa délégation exprime l'espoir que le nouvel angle stratégique adopté donnera jour à des activités efficaces et concrètes pour favoriser la coopération entre les pays du Nord et ceux du Sud, les pays industrialisés ayant dans ce contexte le devoir de promouvoir un environnement économique international autorisant la participation de tous, et notamment d'adopter des politiques en vue d'un développement durable et équilibré.

15. Il est de l'intérêt commun d'édifier un système économique juste et équitable, avec pour objectif l'élimination de la pauvreté, afin d'atteindre un niveau de bien-être acceptable, sur des bases solides, dans le cadre d'une nouvelle architecture financière internationale. Les pays en développement pourront ainsi réaliser des réformes structurelles internes favorisant l'investissement étranger, la diversification économique et le développement technologique qui leur permettront de participer activement à l'économie internationale.

16. Le Venezuela lance un programme de revitalisation économique pour atteindre de meilleurs niveaux de développement. Il est pleinement convaincu de la nécessité d'un nouveau système de coopération internationale, plus juste et équitable, dans lequel prime le concept d'une économie moderne, concurrentielle et plus humaine, avec des objectifs sociaux d'une grande noblesse; la paix, le progrès et le développement, à savoir enrayer la paupérisation, promouvoir une croissance économique durable et éviter que l'économie mondiale ne génère des exclus.

17. Le Venezuela exhorte les États Membres à conclure des accords plus dynamiques pour renforcer l'intégration, sur la base d'une démocratie participative, de la non-intervention, et de la collaboration mutuelle. Tous doivent participer aux réformes en cours, dans l'objectif de préparer les pays en développement aux défis des temps nouveaux, dans un monde qui s'est lancé sur la voie de la mondialisation et d'un radical changement sur le plan économique.

18. **M. Traoré** (Mali) dit que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Mali a adopté, comme l'a affirmé son Président, une vision du développement économique durable plus générale, qui n'est pas uniquement fondée sur les lois du marché mais qui tient également compte des facteurs sociaux, de la nécessité de combattre les inégalités et de respecter l'environnement, et qui met l'accent sur les politiques et stratégies de développement intégré, avant tout sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Le Mali a également adopté une politique nationale de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, en vertu de laquelle toute décision relative à la conception, la planification et l'exécution de politiques, programmes et activités de développement doit intégrer la dimension environnementale.

19. Les modalités d'exécution des activités programmées par le Gouvernement malien relèvent d'une approche axée sur le partage des responsabilités et sur un véritable partenariat entre tous ceux qui cherchent à réduire la pauvreté. À cet égard, le Mali souhaite pouvoir compter sur l'aide de l'Organisation des Nations Unies, notamment à travers l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Cette aide pourrait par exemple prendre la forme d'une plus grande participation du PNUD aux activités relatives au développement durable, d'une sensibilisation des donateurs et des partenaires de développement pour les amener à participer davantage au financement des programmes de développement, et d'une accélération du processus de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme intégré de développement.

20. D'après le rapport sur le développement humain de 2000, la dignité de nombreux pays est mise à mal par leur appauvrissement et leur marginalisation croissante. Certains d'entre eux se sentent rejetés par la communauté internationale au vu du caractère restreint de leur participation aux institutions internationales. Si la communauté internationale souhaite vraiment édifier un monde meilleur, elle doit apporter une réponse aux problèmes actuels, à travers l'adoption de mesures nationales et internationales. La tenue d'un dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale, prévue pour 2001, sera à cet égard d'une importance fondamentale.

21. **M. Thakur** (Népal) dit qu'une attention de plus en plus grande est prêtée à la protection de l'environnement et au développement durable, et qu'à cet égard, sa délégation salue et soutient fortement la décision de l'Assemblée générale de proclamer l'année 2002 Année internationale de la montagne. Le Népal est matériellement et spirituellement indissociable des montagnes et il considère donc comme une priorité la préservation de ces écosystèmes montagneux et des communautés montagnardes qui les peuplent depuis des millénaires sans grand dommage. Cependant, la situation évolue en raison de l'augmentation de l'activité humaine et des changements climatiques. L'augmentation de la population, le développement du tourisme et la modification des modes de vie constituent une menace pour les écosystèmes montagneux. Bien que les conséquences précises du réchauffement de la planète soient encore indéterminées, certaines tendances, telles l'irrégularité des précipitations, la baisse du niveau des eaux fluviales, la menace de débordement des lacs glaciaires, la diminution de la couverture forestière et l'extinction de certaines espèces animales et végétales ne laissent pas d'inquiéter.

22. Conscient de sa fragilité, le Gouvernement népalais a pris plusieurs mesures pour protéger l'écosystème montagneux du pays. Le nombre d'autorisations d'escalades délivrées a été limité, des mesures préventives ont été prises contre la pollution des régions touristiques, plusieurs sites caractérisés par une grande diversité biologique sont devenus des parcs naturels et des zones protégées, des études sont menées et des mesures sont prises afin d'éviter un éventuel débordement soudain des lacs glaciaires.

23. Le Gouvernement népalais a également lancé des programmes de développement participatifs et écologiques dans les régions montagneuses, comme le Comité pour le développement des zones reculées et le Comité de gestion des monastères, ainsi que des programmes de mise en valeur et de peuplement, qui permettent une amélioration des niveaux de vie, notamment des minorités, et en particulier des femmes.

24. Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, basé à Katmandou, joue un rôle louable pour le développement durable et intégré de ces régions. Il promeut des systèmes d'exploitation agricole durables, encourage une gestion durable des ressources naturelles, renforce les capacités nationales pour la mise en œuvre de stratégies de développement,

le recueil et la diffusion des données. De nombreux pays d'Asie centrale et orientale ont tiré profit de ses recherches et de ses études.

25. Certes, les efforts déployés à l'échelle locale pour protéger les écosystèmes montagneux et les communautés montagnardes sont essentiels, mais la coopération internationale est nécessaire pour garantir qu'ils porteront leurs fruits et permettre d'aborder des problèmes écologiques et environnementaux plus larges, comme la population, la pollution, l'adoption des technologies, l'éducation, la santé, la réduction de la pauvreté, l'emploi et le réchauffement de la planète. Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ont besoin du soutien et de la coopération de la communauté internationale pour faire des efforts soutenus qui soient récompensés de succès.

26. **M. Ierulescu** (Roumanie) dit qu'il soutient la déclaration prononcée par le représentant de la France au nom de l'Union européenne. Il souligne que, dans le contexte d'une mondialisation rapide, l'intégration d'une économie nationale à l'économie mondialisée passe par son intégration régionale, qui doit se concentrer sur les secteurs économique, financier et social. C'est également une étape complémentaire pour les pays en transition, qui peut les aider à augmenter leur croissance économique et à adapter leurs institutions en vue de leur intégration à l'économie mondiale.

27. La délégation roumaine sait gré à l'Union européenne de l'aide qu'elle apporte aux économies en transition d'Europe centrale, orientale et sud-orientale pour faciliter leur intégration économique régionale. Elle remercie également le système des Nations Unies de la résolution dont il fait preuve pour améliorer la coopération des institutions régionales et sous-régionales et intensifier le dialogue avec la société civile et les milieux d'affaires dans ces pays.

28. Les nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et de la communication, constituent un autre élément de la mondialisation. Elles sont même en fait son moteur le plus puissant. Les activités relatives à ces technologies qui ont été menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies montrent bien, notamment les résultats de la dernière session du Conseil économique et social, que les pays développés ont la volonté d'aider dans ce domaine les pays en transition.

29. Le système des Nations Unies a apporté une aide technique à la Roumanie et lui a donné des conseils sur le plan politique afin de faciliter son intégration à l'économie régionale et mondiale. Le représentant de la Roumanie souligne le soutien que son pays a reçu dans sa réforme de l'administration publique, dans le renforcement de la société civile, la gestion des élections, la prévention des crises économiques et des conflits, l'analyse du développement économique, et pour des programmes de formation au commerce maritime et à la gestion portuaire et des programmes de population et de santé en matière de reproduction. Il évoque également les activités du PNUD relatives au système d'alerte rapide et à la prévention des conflits, ainsi qu'au renforcement des petites et moyennes entreprises en vue de favoriser les exportations.

30. La délégation roumaine considère que, en accord avec l'esprit de la Déclaration du Millénaire, l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan pour soutenir la croissance des économies en transition et les aider à s'intégrer pleinement à l'économie mondiale.

31. **Mme Bai Yongjie** (Chine) soutient les déclarations faites par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle dit que la Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptées dans les années 1990, constituent des étapes décisives dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et que plusieurs des objectifs qui y ont été fixés gardent toute leur pertinence. Il y a eu des progrès dans leur mise en oeuvre, mais très inégaux. De nombreux pays en développement ne tirent pas profit de la mondialisation, mais en souffrent. Dans ce contexte, le déclin de la coopération internationale pour le développement est particulièrement inquiétant. La communauté internationale doit évaluer les objectifs qu'elle se fixe, en tenant compte des moyens et des délais dont elle dispose pour les remplir et elle doit parvenir à atteindre une plus grande efficacité.

32. Lors des grandes conférences mondiales des années 1990, de nombreux objectifs ont été fixés et de nombreuses questions ont été l'objet d'un consensus. Au cours du Sommet du Millénaire également, des engagements solennels ont été pris en faveur du développement, mais ce qui importe, ce n'est pas qu'ils soient pris, c'est qu'ils soient respectés. La délégation

chinoise a pris note du projet d'une stratégie de développement pour la première décennie du nouveau millénaire et elle n'a pas de point de vue tranché sur la nécessité de négocier une nouvelle stratégie de développement, mais il faudra prêter grande attention aux résultats de la réunion de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

33. La Chine a fait d'importants efforts de développement économique et social, et elle a durant la dernière décennie lancé des réformes et procédé à des ajustements structurels sans précédent, parce qu'elle pense que seules une stratégie adaptée à chaque situation spécifique et l'intégration à l'économie mondiale permettent le développement durable. Il faut aussi tenir compte du fait que les pays en développement commencent tout en bas et qu'ils ont donc besoin d'une aide extérieure et d'un développement extérieur favorable.

34. La mise en œuvre du Programme pour l'habitat réclamera des efforts de la part des gouvernements nationaux et l'appui et la coopération de la communauté internationale, nécessitant un renforcement de la coopération internationale. Durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat, qui doit se dérouler en 2001, des recommandations seront formulées en vue de résoudre les questions relatives aux établissements humains et de définir des priorités communes pour les futures activités dans ce domaine. La Chine a eu d'importantes réussites dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, notamment en ce qui concerne l'offre d'un logement convenable pour tous, les services, et le développement durable des établissements humains. Elle s'efforce également de renforcer le rôle joué par les gouvernements locaux dans ces domaines. Il faut tenir compte des situations différentes que connaissent les différents pays et il ne serait pas approprié d'adopter un modèle unique au niveau mondial, juridiquement contraignant, d'"autonomie locale", étant donné que la coopération internationale n'en serait pas facilitée en ce qui concerne les établissements humains.

35. La culture et le développement se complètent et se renforcent mutuellement. Chaque nation a sa propre culture et ses propres traditions, desquelles dépend sa survie et qui contribuent à la diversité culturelle

mondiale. C'est la pierre angulaire de la paix mondiale et du développement. Dans le contexte actuel de la mondialisation et du développement rapide des technologies de l'information, ainsi que d'une interdépendance croissante entre les pays, il est plus important que jamais de protéger la diversité culturelle. Le respect de la diversité culturelle est à la base de la coexistence, du dialogue et de l'échange, plutôt que de l'exclusion. Elle permettra d'améliorer le respect et la tolérance mutuels entre les nations et contribuera donc à la paix, à la sécurité et au progrès. A cet égard, la Chine considère que le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans le développement culturel est primordial et elle apprécie les activités de l'UNESCO dans ce domaine.

36. **M. Ayari** (Tunisie) soutient la déclaration prononcée par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit qu'il salue les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en vue de mettre en œuvre les recommandations du Programme d'action adopté par la Conférence de Stockholm. Il loue également les efforts déployés par la Conférence pour faire de la culture un élément central du processus général de développement. La culture, sphère essentielle de l'activité humaine et catalyseur décisif pour le processus de développement, libère les énergies et renforce la confiance qu'ont les individus en leurs capacités créatrices, contribuant ainsi de façon essentielle à toute entreprise de développement.

37. Face aux défis du nouveau millénaire, la Tunisie apporte une aide aux différents secteurs culturels, pour qu'ils jouent le rôle qui leur incombe dans son évolution. Dans le contexte actuel de la mondialisation, la promotion culturelle dans chaque pays permettra de rendre complémentaires les différentes cultures, objectif difficile et néanmoins fondamental. Ceci ne doit cependant pas passer par l'isolation, ni la réaffirmation des spécificités dans une perspective immobiliste, mais suppose au contraire une ouverture intellectuelle aux autres, promesse de protection et d'enrichissement des différents patrimoines, ainsi que d'une assimilation lucide des points communs entre les différentes cultures. mention sur les paragraphes 5 et 6.

38. Lors du Sommet du Sud, à la Havane, il a été souligné qu'il est fondamental de préserver et promouvoir la diversité culturelle, surtout dans le contexte de la mondialisation, et de déployer tous les efforts possibles pour promouvoir l'interaction des

différentes civilisations, sans exclusion ni mise à l'écart. D'autre part, la culture est aujourd'hui, comme il a été souligné à la Conférence de Stockholm, une industrie, au sens économique du terme et, en même temps, un facteur de développement, dont l'importance croît en même temps que celle du secteur des services dans les relations commerciales internationales, et à mesure que les réseaux de communication se multiplient.

39. Consciente de l'importance de ces questions dans les bouleversements mondiaux, la Tunisie a renforcé durant les dernières ses mécanismes de soutien et d'incitation en faveur de la production culturelle, et elle encourage les partenariats et les investissements dans ce secteur. Elle cherche à favoriser la production et la création artistique dans les différents domaines, et a adopté une nouvelle approche de la culture, conçue comme un secteur rentable à part entière de la production.

40. La Tunisie a adopté des lois et des mesures incitatives appropriées pour que la culture soit en harmonie avec les bouleversements mondiaux, et pour favoriser les investissements du secteur privé, qui a réagi favorablement en lançant de nombreuses initiatives et en créant des projets et des espaces culturels très divers.

41. **Mme Vargas** (Costa Rica) fait référence au rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, qui mentionne la mise en œuvre d'une stratégie de développement, prévoyant notamment des villes sans taudis. Cette idée rappelle celle de développement intégral, évoquée 30 ans auparavant par l'Organisation des Nations Unies ou, en d'autres termes, celle d'un développement économique, mais aussi social, à visage humain. À l'époque, cette perspective n'avait évidemment qu'une portée nationale ou régionale. Aujourd'hui, la pauvreté est encore plus grande et il importe de se demander quel monde nous laisserons en héritage aux générations futures.

42. Les chefs d'État et de gouvernement se sont fixés pour objectif lors du Sommet du Millénaire de réduire la pauvreté de moitié et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a évoqué une mondialisation à visage humain, mais il faut espérer que ce changement de discours s'accompagnera d'une évolution des stratégies et des intentions, et que des

villes sans taudis pourront voir le jour, les familles avoir un emploi et manger à leur faim.

### **Organisation des travaux**

43. Le Président apporte par oral une révision au programme de travail de la Commission, contenu dans le document A/C.2/55/L.1.

*La séance est levée à 17 h 35.*